

## ACTUALITÉS

### POINT SUR LE RÉSEAU DE PIÉGEAGE PHÉROMONAL

#### JARDINS ORNEMENTAUX Buis

Pyrale : présence de larves âgées - 2<sup>ème</sup> génération

#### Chêne

Processionnaire : captures très faibles

#### Pin

Processionnaire : période de vol étendue

#### VERGERS

#### Pommier

Carpocapse : second vol

#### ABSENCE CONFIRMÉE

#### PORTAIL ET SITE INTERNET JEVI PRO et JARDINER AUTREMENT

#### NOTE NATIONALE

#### Ambroisies

Des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant [ici](#)

## JARDINS ORNEMENTAUX

### Buis

#### • Pyrale : présence de larves âgées - 2<sup>ème</sup> génération

##### Réseau d'observations

Régions Erdre et Gesvres, nantaise, de Derval, Pays d'Anenis, Angers, secteur des Mauges, plateau du Segréen, Haut-Anjou, secteur lavallois, Vallée de l'Erve, Mayenne angevine, région du Lude, pays fléchois, région yonnaise, cœur du bocage vendéen et Pays de Sainte Hermine. Espaces verts, parcs et jardins d'amateurs. 35 pièges.

##### Observations

En comparant les différents départements (cf. graphe page suivante), on remarque que les moyennes des papillons capturés les plus élevées concernent la Loire-Atlantique et la Mayenne. Ces deux courbes nous permettent de distinguer plus facilement des périodes de vols. Car comme à l'accoutumée, les vols de papillons de la pyrale du buis sont quasi constants en région.

Il est nécessaire d'effectuer un suivi à la parcelle pour avoir une lecture objective de la dynamique locale de l'espèce. Ainsi, nous ne pouvons distinguer de pic de vol distinct comme cela peut se faire pour d'autres espèces, mais nous pouvons néanmoins faire ressortir une tendance régionale. Et, la tendance actuelle correspond à la fin des vols de la première génération depuis les deux dernières semaines.

La deuxième génération de chenilles est actuellement observée. Des dégâts de défoliation sont signalés depuis fin juillet en région nantaise et Erdre et Gesvres avec, pour certains jardiniers, des interventions à l'aide de BTK - *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*. D'autres observateurs nous ont fait part d'une diminution des populations, supposée en lien avec les fortes chaleurs de la semaine du 22 au 28 juillet. Mais la reprise n'en est que plus vigoureuse, puisque les populations sont actuellement estimées en forte hausse. Et, pour information, les larves étaient au stade L4 la semaine dernière dans la Vallée de l'Erve (53).

##### Cycle biologique

Retrouvez les informations en page 2 du [BSV JEVI n° 3 du 28 mars 2019](#).

##### Analyse et gestion du risque

Les chenilles peuvent être régulées manuellement et ce type d'intervention peut suffire à contenir une faible infestation à l'échelle d'un jardin de particulier, à condition de bien contrôler également l'intérieur de la végétation (insecte lucifuge = fuit la lumière).

Cf. suite page suivante.

## ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

- [www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)
- [www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)
- [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv/>

### Analyse et gestion du risque (suite)

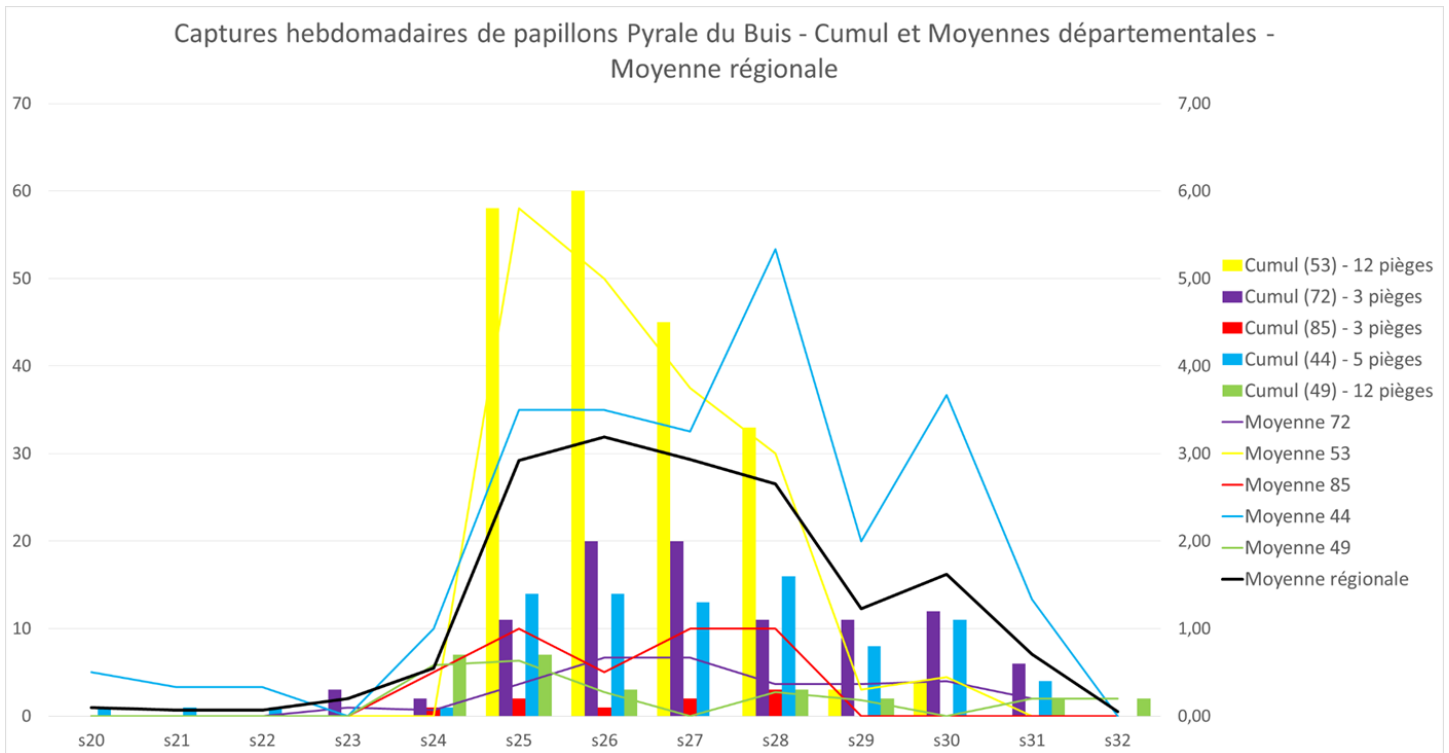
Si aucune intervention n'a été effectuée et que les populations sont importantes, il est encore possible d'effectuer un traitement à base de produits de biocontrôle. Le *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* est autorisé pour cet usage. Néanmoins, il est fortement indiqué de n'effectuer qu'un traitement par génération et de cibler les premiers stades larvaires, plus sensibles au Btk.

**RAPPEL - 1 traitement / génération : cela dans le but d'éviter d'éventuels phénomènes de baisse d'efficacité progressive du produit sur les populations, à la dose homologuée dans les conditions d'application indiquées. Ainsi, lors de l'observation des premières chenilles et des premiers dégâts, mieux vaut attendre 3 - 4 jours, afin d'agir sur la majorité des larves. Vous économiserez ainsi des traitements coûteux et, plus généralement, vous préserverez la biodiversité, car le Btk vise les larves de tous les lépidoptères (papillons), pas seulement la chenille de la pyrale du buis...**

Certains traitements ont été effectués, avec malgré tout, des chenilles observées encore dix jours après. Effectivement, les produits de biocontrôle nécessitent **certaines exigences de qualité de traitement. Ainsi, une attention toute particulière devra être apportée à la qualité de la pulvérisation.** Plus d'informations sur les **conditions d'application** dans le [BSV JEVI n°4 du 18 avril 2019](#).

Pour tous les sites en région, il est indispensable de bien surveiller l'activité des chenilles !

Enfin, pour les propriétaires de buis indemnes de pyrale jusqu'à présent, contrôlez attentivement vos buis afin de vous assurer de l'absence du ravageur en cette période de forte activité. L'observation de soie, de décapages foliaires sur rameaux encore verts et de déjections fraîches (vert vif) permet de dénicher rapidement la coupable...



### Méthodes alternatives



**Informations Consortium national Save Buxus - 2019 :** « *La pyrale du buis est désormais quasiment présente dans toute l'Europe et les techniques de gestion à disposition ne permettent pas d'endiguer son invasion. Localement, à l'échelle de parcs et jardins, où la pression est faible, il est possible de maintenir ses buis verts à condition de les suivre méticuleusement et de caler les interventions de gestion précisément (Guérin et al., 2016 ; Gottig, 2017). Si les insecticides chimiques peuvent permettre de maîtriser la situation dans ce type de configurations, bien que des phénomènes de résistance soient apparus en Chine (Wan et al., 2014 ; Gottig, 2017), ce mode de gestion est difficilement envisageable en Europe dans le contexte législatif actuel. Il est nécessaire alors d'associer piégeage, lutte biologique par conservation et utilisation de produits de biocontrôle, et d'avoir une action prolongée dans le temps afin de cibler les bons stades de développement, qui se chevauchent tout le long de la saison. À l'heure actuelle, l'alternative aux insecticides de synthèse considérée la plus fiable reste le *Bacillus thuringiensis* (Gottig, 2017) que l'on doit cependant utiliser de manière raisonnée si l'on ne veut pas engendrer de futures résistances.* »

# Chêne

## • Processionnaire : captures très faibles

### Réseau d'observations

Sillon de Bretagne, Côte de Jade, Pays de Retz, Pays Nantais, région Erdre et Gesvres, Pays Baugeois, Sud Mayenne et Pays Fléchois. Jardins d'amateurs et espaces verts.

9 pièges.

### Observations

Fin juillet, 2 pièges en 44 ont présenté chacun une capture hebdomadaire, ainsi que le piège du 49 début août.

### Analyse de risque

Le stade en présence (nymphe) ne permet pas d'intervention.

Les chenilles effectuent 5 stades de croissance, puis leur nymphose se déroule dans des nids, ressemblant à de gros sacs à la base des charpentières. Leurs poils sont urticants dès le troisième stade, en mai, et les nids, bien qu'abandonnés, constituent des réservoirs d'urtication. Prudence !

### Seuils de risque

Seuil de nuisance commerciale (=nuisances occasionnées pour l'homme et/ou ses activités) : dès présence du stade larvaire L3 ou de nids, en raison du fort pouvoir d'urtication de l'espèce (c'est la plus urticante de notre région).

Seuil de nuisance esthétique : 20 - 40 % défoliation.

Seuil de nuisibilité vitale : 50 - 60 % défoliation.

Source : Document FREDON Rhône-Alpes « Seuils de nuisance et de nuisibilité pour les principaux couples hôte/parasite en ville ».



© A LEQUET - site insecte-net.fr  
(accès au site en cliquant sur l'image)

Papillon mâle *Thaumetopoea processionnea*

envergure 25 à 30 mm

# P in

## • Processionnaire : période de vol étendue

### Réseau d'observations

Jardins d'amateurs et espaces verts. Sud Nantes, Anjou bleu, Mauges, Haut-Anjou (49), Pays segréen, Nord Mayenne, Pays Craonnais, Pays fléchois, île de Noirmoutier, Côte de Lumière, Sud Vendée.

84 pièges au total.

### Observations

Depuis le dernier BSV JEVI, nous pouvons distinguer une période de vol, dont la durée peut varier selon les départements, et s'étalant de la semaine 28 à la semaine 30 (cf. graphe page suivante).

Pour le 49, 72 et 85, la tendance semble à la baisse et pour le 44 et 53, à la hausse. A voir comment la dynamique des vols évoluera dans les prochains jours...

### Présentation et biologie

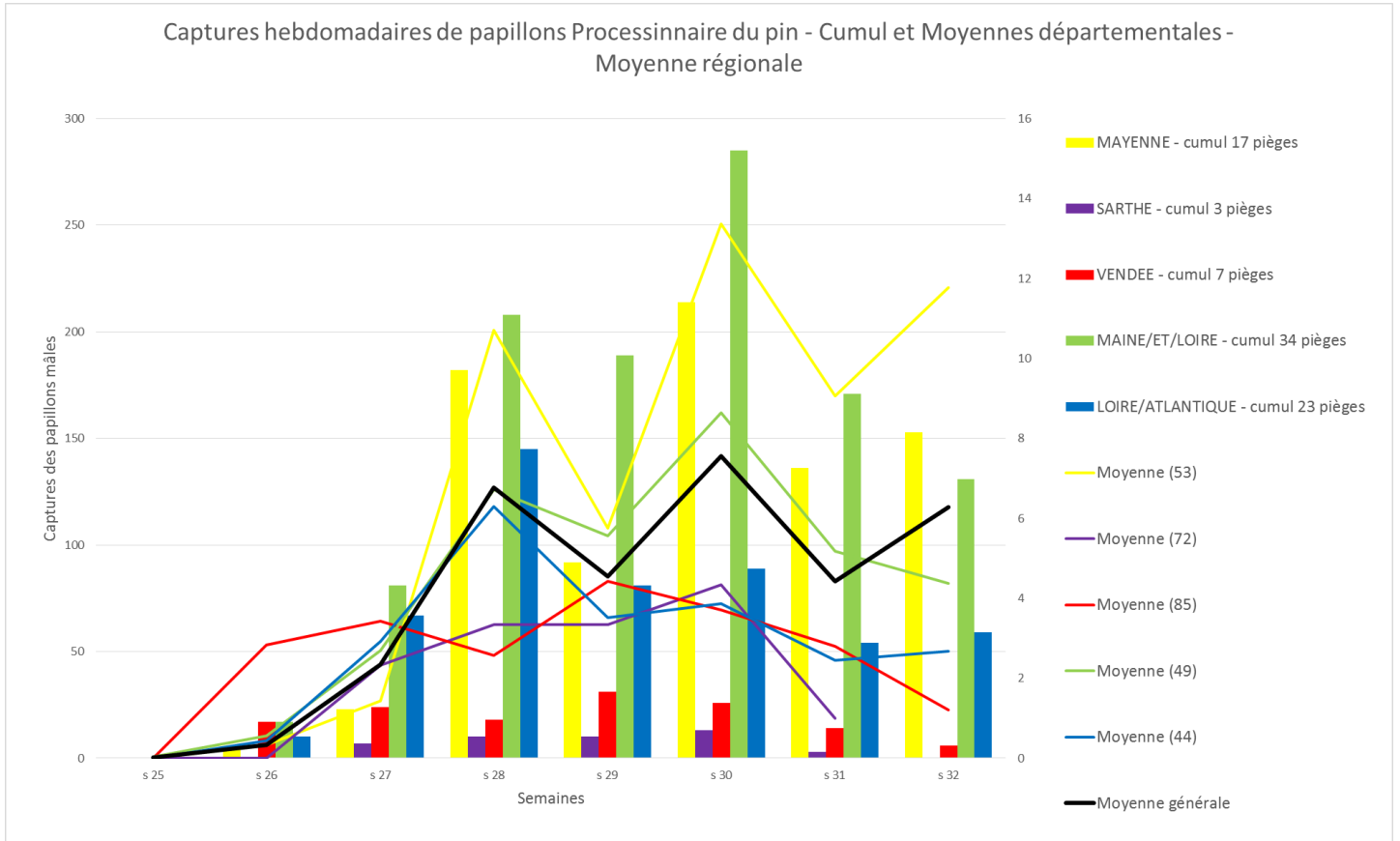
Dans le [BSV JEVI n°8 du 20 juin 2019](#) en page 3.

### Analyse de risque

Une intervention de biocontrôle peut se programmer 35 à 40 jours après un pic de vol. Le *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* est autorisé pour cet usage.

Nous observons cette année une période de vol très étendue. Les interventions seront donc à raisonner en fonction de ces éléments et à adapter selon les stades larvaires des chenilles observées sur le terrain. Plusieurs passages seront peut-être nécessaires.

Les premières chenilles peuvent déjà être observées (en lien avec les premiers vols). Mais, dans le cadre d'une application de BTK, il est préférable d'attendre les éclosions correspondant aux vols suivants, afin de raisonner les interventions et également réduire les coûts.



## VERGERS

### Pommier

#### • Carpopapse : second vol

##### Réseau d'observations

Secteur d'Erdre et Gesvres, Sud de Nantes, région d'Angers, plateau du segréen, mayenne angevine, région du Lude et cœur du bocage vendéen, vergers d'amateurs et jardin associatif ; et Sud Mayenne, verger professionnel.  
9 sites de piégeage CARPOCAPSE.

##### Observations

Depuis fin juillet et ce jusqu'à la semaine dernière, des captures étaient constatées pour 3 sites - Sud de Nantes et région Erdre et Gesvres - de l'ordre de 1 à 5 papillons par semaine.

De plus, des dégâts sur fruits sont également signalés sur plusieurs parcelles.

##### Analyse et gestion de risque

Le seuil indicatif de risque des 3 papillons par semaine a été atteint et même dépassé pour certains pièges.

Il convient, en plus de suivre les vols, de vérifier si les conditions climatiques favorables aux accouplements et pontes sont réunies :

- T°C crépusculaire > 15°C. Température optimale de ponte : 23 à 25°C.

- 60 % < Humidité crépusculaire < 90 %. Optimum : 70 à 75 % (informations sur différents sites internet météorologiques spécialisés).

- Temps calme et non pluvieux.

Pas de ponte si le feuillage est mouillé et si la T° < 15°C entre 17 h et 22 h. La majorité des pontes se fait dans les 5 jours suivant l'accouplement. Après celui-ci, les femelles peuvent pondre durant une douzaine de jours.

Ainsi, nous assistons au vol de la seconde génération. Début août, les conditions étaient encore favorables mais actuellement elles ne sont pas toutes réunies pour permettre un bon maintien du ravageur.

### Analyse et gestion de risque (suite)

Il est possible, pour diminuer les populations de carpocapse dans les parcelles très infestées, de poser des bande-pièges, constituées de 2 couches de carton ondulé (environ 12 à 15 cm de large sur 40 cm de long). Ces bandes sont placées sur le tronc des arbres à 20-30 cm du sol. Elles permettent de collecter et détruire un maximum de larves hivernantes. Elles seront à retirer en fin de saison (octobre-novembre) en prenant soin de supprimer les chenilles et cocons présents. **Surtout, ne brûlez pas les bandes ! Sous peine de détruire les auxiliaires qui s'y seraient réfugiés...**

#### Méthodes alternatives



Des produits à base de *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* ou à base de CpGV (virus de la granulose) sont autorisés pour cet usage. Ces produits ont une action larvicide et agissent sur les chenilles avant qu'elles ne pénètrent dans les fruits ; à savoir que le stade baladeur de la jeune chenille L1 ne dure que 3 jours environ.

## ABSENCE CONFIRMÉE

Culture	Bioagresseur	Site d'observation
Poireau	Teigne	Région Erdre et Gesvres, Val de Loire, Pays fléchois
Tomate	<i>Tuta absoluta</i> (piégeage)	Région Erdre et Gesvres, Pays de Derval, Val de Loire, Pays fléchois

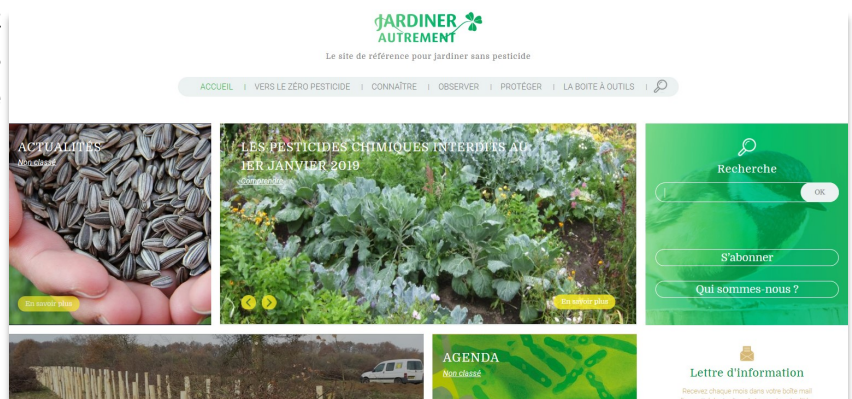
# Portail ECOPHYTO JEVI PRO

Dans le cadre du plan Ecophyto en JEVI Pro, un site internet réunit les références et connaissances disponibles pour sensibiliser les **professionnels** des JEVI et leur permettre de faire évoluer leurs pratiques vers une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Vous pouvez accéder à ce site via le lien suivant [www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr)



# Site internet : Jardiner Autrement

Un site internet réunit les références et connaissances disponibles pour sensibiliser les **Jardiniers amateurs** et leur permettre de faire évoluer leurs pratiques. Vous pouvez accéder à ce site via le lien suivant [www.jardiner-autrement.fr/](http://www.jardiner-autrement.fr/).



# Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies - Fredon France

Crédit photos : Observatoire des ambrosies - Fredon France, CBNPMP/J.Dao

Note actualisée en juillet 2019

### Préambule

L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces<sup>1</sup> du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

---

<sup>1</sup> Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psilostachya*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée.



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier.

CBNPMP / J.Dao

### Identification de ces deux ambrosies <sup>2</sup>

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Occitanie (Ariège, Haute-Garonne). L'ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise  
Feuilles à divisions nombreuses et pennées.



Fig.4. Ambrosie trifide  
Feuille de 3 à 5 lobes en éventail.

<sup>2</sup> La description détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'Observatoire des ambrosies (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ambrosie-info/reconnaissance> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre\\_observatoire\\_016\\_oct2013.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_observatoire_016_oct2013.pdf)



## Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et le niveau d'information sur la présence de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambrosie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces méthodes préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

### Rappel réglementaire

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambrosie sont actuellement visées : l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Le travail du sol superficiel est autorisé sur ces bandes tampons et l'arrêté a été modifié en 2018 pour autoriser, sur avis du préfet, le labour en présence de plantes invasives listées en annexe du texte.

## Méthodes adaptées aux petites populations

### - Arrachage manuel

L'arrachage manuel constitue un moyen extrêmement efficace pour gérer ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

### **- Fauchage répété**

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambrosie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambrosie à maintenir une production de semences viables.

### **Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles**

#### **- Déchaumage**

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock grainier de la parcelle.

#### **- Gestion du couvert végétal après culture de printemps**

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après utilisation dans une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

**Pour plus d'informations :**

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambroisie/>

<https://www.arvalis-infos.fr/intervenir-des-l-interculture-pour-gerer-l-ambroisie-a-feuilles-d-armoise-@/view-16214-arvarticle.html>

<http://www.infloweb.fr/ambroisie-a-feuilles-darmoise>

[http://www.terresinovia.fr/ambroisie\\_trifide/](http://www.terresinovia.fr/ambroisie_trifide/)

**Les jachères : à surveiller avec attention !**

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez exposées à l'ambroisie. Elles sont déconseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambroisie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. Celle-ci sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

Pour plus d'informations concernant les aspects de santé publique : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)